

N°	Intitulé	N° Objectif concerné
35	Accompagner la réalisation d'une étude d'un schéma directeur, par un prestataire externe, pour l'implantation d'une signalétique touristique et commerciale et solliciter des subventions auprès du CGT et du Développement rural	2.7.

Description du projet

Cette action était déjà présente dans le précédent plan d'actions et fait l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR (P2.19). Sa mise en œuvre n'a, jusqu'ici, pas fait partie des priorités de la commune, mais plusieurs éléments du diagnostic actualisé et de l'AFOM confirment la pertinence de celle-ci. Des demandes émanent régulièrement de commerçants et producteurs locaux, ainsi que d'hébergements touristiques, voire de certains services publics pour placer des éléments de signalisation vers leurs activités. Le comité de pilotage de l'ADL a souligné la nécessité de davantage signaler les richesses et activités du territoire aux entrées de la commune ainsi qu'au niveau de la traversée de Comblain.

Afin d'éviter une signalétique surabondante ou hétéroclite, il était donc proposé de réaliser un schéma directeur qui proposerait une structure, une hiérarchie, une typologie, un graphisme et un plan d'implantation de cette signalétique.

La fiche-projet du PCDR envisageait les réalisations suivantes :

- la réalisation d'un inventaire « des éléments importants » au niveau de la mobilité ; du tourisme ; des services communaux ; des commerces ; des entreprises ;
- la prise en compte des usagers motorisés et des usagers doux ;
- le traitement des trois types de lieux : a) des points d'entrée dans la commune ; b) des points-nœuds (carrefours importants) et c) deux lieux d'information centraux (place Leblanc et place Puissant) ;
- la réalisation d'une cartographie ;
- la conception et la réalisation des panneaux d'orientation et d'information homogènes (cf. fiche-action n°34).

Un plan annexé identifiait les principaux flux automobiles entrants dans la commune, provenant : des Ardennes par la N654 ; du Condroz par la rue de Mont et par la rue Arthur Piroton ; d'Esneux par la N633 ; de l'autoroute E25 en venant de Sprimont ; de l'autoroute E25 en venant d'Aywaille. À cette liste doit être notamment ajoutée l'entrée de la commune via le hameau de Hoyemont, en provenance d'Awan (Aywaille).

La fiche-projet initiale prévoyait en outre la structure suivante :

- *Les points d'entrée de ces différents flux seront traités de manière à sécuriser les entrées de village et à orienter les visiteurs vers les points-nœuds, lieux d'orientation des automobilistes. Les points d'entrée seront constitués d'un effet de porte et d'un panneau d'information.*
- *Les points-nœuds dirigeront les automobilistes vers les lieux d'information, espaces relais qui permettront le stationnement des automobilistes et l'orientation et l'information des piétons et/ou cycliste vers les éléments importants. Les points-nœuds seront constitués d'un panneau d'orientation remarquable.*
- *Les lieux d'information seront constitués de stationnements, d'espace de repos et de panneaux d'information et d'orientation.*

L'actualisation du diagnostic montre aujourd'hui la nécessité d'intégrer à ce schéma directeur des éléments de signalétique plus spécifiques (des flèches à apposer aux côtés de la signalisation routière, des panneaux d'information spécifiques à certains lieux, des totems au niveau de certaines infrastructures, etc.) et d'établir une typologie (une charte de signalisation) et une cartographie de ceux-ci (commerces, services, sites naturels et touristiques, producteurs locaux, etc.).

Le Schéma directeur doit aller jusqu'à proposer un graphisme type pour chaque élément (panneau, flèche, totem, etc.) et comporter toutes les exigences techniques nécessaires pour pouvoir lancer les marchés publics de fournitures de ces éléments.

Enfin, il semble important que ce schéma directeur propose un phasage et/ou différentes divisions en lien avec chaque type d'éléments (par exemple : les commerces, les sites et attractions touristiques, les services et infrastructures, les artisans et producteurs locaux, etc.) qui pourraient faire l'objet de commandes séparées, notamment au fur et à mesure de la réalisation de certaines actions.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Objectifs en termes de création d'activité économique et de création d'emploi

Ce projet vise une valorisation et donc le développement de nombreuses activités économiques du territoire (commerces, producteurs locaux, artisans, services, sites et attractions touristiques, etc.).

INDICATEURS :

- fait - pas fait ;
- nombre et types de points à signaler

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Public concerné

La signalétique vise essentiellement les visiteurs qui ne connaissent pas le territoire : les touristes, les habitants des communes voisines, des clients extérieurs à la commune, des fournisseurs, etc.

Le but est d'aider ceux-ci à accéder le plus rapidement possible aux points d'intérêt qu'ils cherchent ou même de leur suggérer l'existence de certaines activités et de les inciter à les découvrir.

Il sera intéressant de distinguer les automobilistes et les usagers faibles (mode doux) dont les points d'entrée et les voies d'accès ne sont pas identiques.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Porteur du projet

La commune passera le marché public de services et assurera le suivi de l'exécution de celui-ci. La méthodologie pourra être proposée par l'auteur de projet et pas nécessairement définie a priori au sein d'un cahier spécial des charges.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de l'ADL

Réunir les partenaires au sein d'un groupe de travail pour participer à la conception et à la réalisation du projet, avec l'encadrement d'un prestataire externe.

Identifier les points d'intérêt et prendre contact avec les différents acteurs locaux concernés – ou servir de relais entre eux et la commune – pour envisager l'emplacement éventuel de la signalétique les concernant.

Régler la question d'un éventuel co-financement des éléments signalétiques par les acteurs concernés (partenariat public-privé) ; la commune ne devant pas nécessairement tout prendre en charge mais

pouvant plutôt proposer un cadre (types d'éléments de signalétique proposés, centrale d'achats, emplacement autorisé, etc.).

Une fois le schéma directeur réalisé, l'ADL proposera à la commune de l'utiliser au fur et à mesure des projets et opportunités qui se présenteront, notamment lorsque la commune réalisera des travaux d'aménagement pouvant inclure de nouveaux éléments de signalétique.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Rôle de chaque partenaire (public, privé, associatif)

Partenaires publics :

- CLDR et CCATM : les deux commissions seront associées au stade de l'étude.
- le SPW – DGO1 Routes : en tant que gestionnaire des voiries régionales (N633, N654), celui-ci devra être consulté, voire autoriser le placement de certains éléments.
- le SPW – DGO2 – Mobilité douce et RAVeL : devra être consulté pour que la signalétique communale reste cohérente avec la signalétique, par exemple du RAVeL de l'Ourthe (et du futur RAVeL de l'Ambève).
- la FTPL et Liège Europe Métropole : seront partenaires au niveau du balisage du réseau cyclable « Vélo-tourisme » à points-nœuds.

Partenaires privés :

- Tous les acteurs locaux susceptibles de demander à bénéficier d'éléments de la signalétique :
- des commerces ;
- des producteurs locaux ;
- des artisans locaux ;
- des sociétés de sport-aventure ;
- des hébergements touristiques ;
- etc.
- L'auteur de projet qui sera désigné pour la réalisation du schéma directeur

Partenaire associatif :

- Les deux associations touristiques en charge du bureau du tourisme seront consultées (cf. fiche-action n°20)
- Le GREOVA (asbl) et la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève pourront être consultés afin que la signalétique proposée s'intègre au mieux avec des signalétiques existantes dans d'autres communes, ainsi qu'avec la signalétique du réseau cyclable à points-nœuds (cf. fiche n°31). Ainsi, il pourra notamment être tenu compte de la signalétique réalisée dans les communes voisines de Sprimont, Aywaille et Stoumont qui avaient également bénéficié, conjointement avec Comblain-au-Pont, de l'étude de « plan qualité territorial » dans laquelle le bureau d'études AGUA avait déjà fait des recommandations et des propositions de réalisation d'une signalétique commune.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Grandes étapes de réalisation prévues

Le projet est réalisé en deux phases :

1) Etude : marché de services pour réaliser le schéma directeur et proposer des aménagements (panneaux, flèches, totems, etc.).

Préalablement au lancement du marché de services, la commune devra établir un cahier des charges qui intégrera une série d'informations utiles pour l'auteur de projet, notamment la liste des points d'intérêt, une première typologie des points à signaler, les carrefours, etc. L'ADL réunira des partenaires au sein d'un groupe de travail pour fournir ces informations et relayer les attentes des acteurs économiques et touristiques.

Ce groupe de travail pourra également être mobilisé aux différentes étapes de l'étude du schéma directeur afin de remettre un avis et formuler des remarques (à titre consultatif).

2) Réalisation des aménagements, si possible de manière intégrée aux aménagements visés dans l'ensemble des fiches-projets du PCDR et des fiches-actions de l'ADL. Cette réalisation sera donc elle-même phasée en fonction du programme de réalisation des différentes fiches.

La présente fiche-action porte sur la phase 1 (étude).

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)

Coûts estimé et mode de financement

Pas d'estimation à ce jour du coût de l'étude d'un tel schéma directeur. Dans le « Plan qualité territorial » réalisé en 2012 par Agua-Bodson, le bureau d'études estimait à +/- 150.000 € tvac la « Mise au point d'une signalétique touristique reliant les diverses composantes du centre et des berges », mais ce montant paraît extrêmement élevé et comprend certainement également l'étude et la réalisation.

Le Développement rural et le CGT seront sollicités pour subventionner une partie de cette année. Le solde devra être pris en charge par la commune.

La réalisation et le placement des éléments feront également l'objet de demande de subvention et seront certainement scindés et répartis au fur et à mesure de la réalisation de différents projets. Par exemple, les fiches-actions relatives à la traversée de Comblain (n°9), à la Place Neuforge (n°10), au Pont-RAVeL (n°32), à la place Puissant (n°6), à la traversée du Pont-de-Sçay (n°19), etc. seront autant d'opportunité de réaliser une partie de la signalétique.

... / Maximum 4000 caractères (espaces compris)